



Groupama

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2013

GROUPAMA SA

Société anonyme au capital de 1 686 569 399 euros
Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS Cedex 08
R.C.S. : PARIS 343 115 135

SOMMAIRE

- I. Rapport semestriel d'activité
- II. Etats financiers consolidés condensés
- III. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
- IV. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

**Rapport semestriel d'activité
30 Juin 2013**

Les comptes combinés du Groupe et les comptes consolidés de Groupama SA pour le premier semestre 2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration de Groupama SA, réuni le 1er août 2013 sous la présidence de Jean-Yves Dagès. S'agissant de comptes semestriels, ils ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Les comptes combinés du Groupe comprennent l'ensemble des activités du Groupe (activité des Caisses régionales et celle des filiales consolidées dans Groupama S.A.). Les comptes consolidés de Groupama S.A. comprennent l'activité de l'ensemble des filiales ainsi que la réassurance interne (soit 40 % environ du chiffre d'affaires des Caisses régionales cédé à Groupama S.A.). L'analyse ci-après porte sur le périmètre combiné.

Une activité axée sur la croissance rentable, conformément à la stratégie annoncée

Au 30 juin 2013, le chiffre d'affaires combiné de Groupama atteint 9,2 milliards d'euros, en baisse de 1,4 % en variation constante.

Cette évolution traduit, dans un contexte économique et financier difficile, la stratégie du groupe consistant à privilégier la croissance rentable. Ainsi, la collecte des produits en UC est en forte croissance, traduisant le succès des campagnes commerciales du 1^{er} semestre. A l'inverse, l'activité d'épargne en euros enregistre une baisse significative de son chiffre d'affaires et de ce fait une collecte nette négative dans un environnement de taux bas pénalisant la rentabilité de ces produits.

L'assurance de biens et responsabilité en France enregistre pour sa part une croissance moindre que par le passé sous l'effet de mesures de souscription plus sélectives. L'assurance de biens et responsabilité à l'International est en retrait à l'instar des marchés sur lesquels le groupe opère.

Tableau récapitulatif du chiffre d'affaires par activité au 30 juin 2013

Chiffre d'affaires en millions d'euros	30/06/2013	Evolution constante (en %)
Assurance de biens et responsabilité	5 140	+1,3 %
Assurance de la personne	3 948	-4,9 %
Activités financières et bancaires	129	+1,8 %
TOTAL GROUPE	9 217	-1,4 %

▪ En France

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 30 juin 2013 s'établit à 7,7 milliards d'euros, en baisse de 0,7 % par rapport au 30 juin 2012.

La progression du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité reste soutenue sur le 1^{er} semestre avec une croissance de 3,1%, supérieure à celle du marché (+2,5 % source FFSA à fin juin 2013). L'assurance des particuliers et professionnels progresse de 3,4 %, favorisée par des hausses tarifaires dans les branches automobile de tourisme et habitation. La branche risques professionnels (+6,2 %) bénéficie d'un développement sélectif du portefeuille ainsi que la branche métiers agricoles qui voit son chiffre d'affaires progresser de 4,7 %. Cette croissance s'explique également par le développement du partenariat avec La Banque Postale et celui des filiales spécialisées (Assistance et Protection Juridique).

En assurance de la personne le chiffre d'affaires est en baisse de 4,6 % à 3,6 milliards d'euros. Cette évolution est principalement imputable au ralentissement volontaire de la commercialisation des contrats d'épargne/retraite individuelle en euros. Il convient de noter la forte progression de l'activité de l'épargne/retraite individuelle en UC dont le poids dans le chiffre d'affaires atteint 25 % au 1^{er} semestre 2013 contre 16% pour le marché (FFSA).

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 30 juin 2013 progresse quant à lui de 1,3 % par rapport au 30 juin 2012, tiré principalement par la branche santé individuelle qui affiche une hausse de 2,2 %.

▪ A l'international

A l'international, le groupe est présent dans 11 pays, essentiellement en Europe et avec des relais de croissance en Turquie et en Chine. Le chiffre d'affaires de l'international s'établit à 1,4 milliard d'euros au 30 juin 2013, en diminution de 5,9 % par rapport au 30 juin 2012.

L'assurance de biens et responsabilité affiche un chiffre d'affaires de 1 051 millions d'euros au 30 juin 2013, en baisse de 5,3 % par rapport à la période précédente. Cette évolution est principalement liée au recul de la branche automobile (y compris flottes), qui représente près de 67 % des primes émises en assurance de biens et responsabilité. Elle affiche en effet une diminution de 7,6 % du fait de conditions de marchés difficiles dans plusieurs pays où le groupe est présent et d'une politique rigoureuse de souscription notamment en Italie.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne diminue quant à lui de 7,6 % à 349 millions d'euros du fait de notre politique d'assainissement de portefeuilles en collectives, notamment en Italie. Néanmoins, l'activité progresse en Turquie de 6,8 %, sous l'effet de la croissance de la branche prévoyance collective qui bénéficie de la signature d'un nouvel accord de distribution et du développement de l'accord du groupe avec les coopératives agricoles TTK. Le chiffre d'affaires augmente également en Hongrie, en lien avec la croissance des primes en épargne/retraite individuelle qui bénéficient du succès des campagnes UC menées directement et à travers les réseaux de son partenaire OTP au 1^{er} semestre 2013.

Tableau récapitulatif du chiffre d'affaires des principaux pays à l'international au 30 juin 2013

Chiffre d'affaires en millions d'euros	30/06/2013	Evolution constante (en %)
Italie	691	-14,4 %
Turquie	252	+21,3 %
Hongrie	192	+7,9 %
Roumanie	83	-2,6 %
Autres pays	181	-13,4 %
Assurance internationale	1 400	-5,9 %

Un résultat net bénéficiaire

Le résultat net du groupe s'élève à +187 millions d'euros au 30 juin 2013 contre -87 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le ratio combiné net non vie s'améliore de 2,3 points par rapport à la période précédente, et s'élève à 100,9 % au 30 juin 2013. Il reflète une amélioration de la sinistralité en France (-1,3 point), malgré les nombreuses intempéries qui ont marqué la fin du 1^{er} semestre 2013. La poursuite de la maîtrise par le groupe de ses frais généraux tant en France qu'à l'international se traduit par la baisse du ratio de frais d'exploitation d'1 point.

En assurance de la personne, le résultat est impacté par la baisse des produits financiers nets de participation aux bénéfices dans un environnement de taux bas et par une gestion financière prudente. La marge technique est quant à elle en progression du fait de la hausse significative de la collecte en UC et de l'amélioration de la sinistralité des produits de prévoyance santé.

Le résultat net est composé du résultat des activités opérationnelles, des activités bancaires et financières, de l'activité de holding ainsi que des plus-values réalisées par le groupe dans le cadre de sa gestion d'actifs. Ces plus-values, à un niveau stable par rapport au 30 juin 2012, proviennent principalement de la cession d'actifs obligataires dans un contexte de taux bas.

Une marge de solvabilité maintenue à un niveau solide

▪ Un bilan renforcé

Les capitaux propres du groupe progressent de 2,8 % à 6,5 milliards d'euros au 30 juin 2013.

Les placements d'assurance s'élèvent à 77,4 milliards d'euros au 30 juin 2013 contre 77,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les plus-values latentes sur les actifs atteignent 4,1 milliards d'euros au 30 juin 2013 contre 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, la baisse s'expliquant par l'évolution des marchés obligataires.

Après avoir fortement réduit l'exposition de son bilan aux risques financiers en 2012, le groupe poursuit en 2013 de manière proactive la réduction de son portefeuille actions, qui, net des couvertures, représente désormais 8,2 % des placements¹. De plus, le groupe conduit une politique de diversification de son portefeuille obligataire (notamment participation au fonds obligataire destiné au financement des PME-ETI). Le niveau de trésorerie reste élevé à 10,7 % des actifs¹ au 30 juin 2013.

Le ratio d'endettement sur fonds propres comptables hors réserves de réévaluation de Groupama diminue de 0,5 point à 28,0 % au 30 juin 2013.

▪ Une marge de solvabilité de 170 %

La marge de solvabilité réglementaire reste à un niveau solide au 30 juin 2013 à 170 % malgré la baisse des plus-values latentes obligataires.

Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont détaillées dans le chapitre 3 du Document de Référence 2012 enregistré auprès de l'AMF le 25 avril 2013 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Les opérations avec les parties liées n'ont pas présenté d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2012. Les conventions mises en place avec les caisses régionales se sont poursuivies de façon identique à celles présentées dans le Document de Référence 2012, tant dans l'application des conventions que dans l'ordre de grandeur.

Facteurs de risque

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis Groupama S.A sont détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence 2012 enregistré auprès de l'AMF le 25 avril 2013 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Cette description des principaux risques reste valable à la date de publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de Référence 2012.

¹ Structure d'actifs calculée en valeur de marché, hors participations minoritaires, UC et mises en pension

Chiffres clés

Chiffres clés- Périmètre consolidé Groupama SA

A/ Chiffre d'affaires

	30/06/2012		30/06/2013	Variation 2013/2012	
	CA réel	CA Proforma*	CA réel	Variation à périmètre et change courants %	Variation à périmètre et change constants %
<i>en millions d'euros</i>					
> FRANCE	4 854	4 879	4 746	-2,2 %	-2,7 %
Assurance de la personne	2 764	2 764	2 559	-7,4 %	-7,4 %
Assurance de biens et responsabilité	2 087	2 112	2 184	4,6%	3,4%
Activités non poursuivies	3	3	3	-1,0 %	-1,0 %
> INTERNATIONAL & Outre-mer	1 492	1 487	1 400	-6,2 %	-5,9 %
Assurance de la personne	379	378	349	-7,8 %	-7,6 %
Assurance de biens et responsabilité	1 113	1 110	1 051	-5,6 %	-5,3 %
TOTAL ASSURANCE	6 346	6 367	6 146	-3,2 %	-3,5 %
ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES	135	128	130	-3,0 %	2,0 %
TOTAL	6 481	6 494	6 276	-3,2 %	-3,4 %

* à données comparables

B/ Résultat net

	30/06/2012 Pro forma	30/06/2013
<i>en millions d'euros</i>		
Résultat opérationnel économique	48	-34
Plus-values réalisées nettes	205	196
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	-65	-3
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-17	-5
Autres charges et produits	-51	-49
Résultat net avant charges exceptionnelles de restructuration	120	104
Résultat net des activités abandonnées et dépréciations exceptionnelles d'écart d'acquisition	-211	0
Résultat net part du groupe	-91	104

Ventilation du résultat opérationnel économique

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2012	30/06/2013
	Pro forma	
Assurance de biens et responsabilité France	-9	-28
Assurance de biens et responsabilité International	41	1
Assurance de la personne France	79	6
Assurance de la personne International	19	14
Activités financières et bancaires	6	10
Holdings	-88	-39

Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins-values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

Contribution des activités au résultat net consolidé

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2012	30/06/2013
	Pro forma	
Assurance et services France	172	162
Assurance internationale	10	11
Activités financières et bancaires	4	10
Activités holding	-68	-75
Résultat net des activités cédées	-146	0
Autres	-63	-5
Résultat net part du groupe	-91	104

C/ Bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012	30/06/2013
Fonds propres comptables part du groupe	3 655	3 764
Plus-values latentes brutes	4 286	3 282
Dettes subordonnées (hors TSS inclus dans les fonds propres)	1 238	1 238
Total bilan	87 946	87 204

D/ Dettes subordonnées

	Code ISIN	Taux	Date de paiement des coupons
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	FR0010208751	4,375 %	6 juillet
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	FR0010533414	6,298 %	22 octobre
Titres Subordonnés Remboursables	FR0010815464	7,875 %	27 octobre

Chiffres clés - Périmètre combiné Groupama

A/ Chiffre d'affaires

	30/06/2012		30/06/2013	Variation 2013/2012	
	CA réel	CA Pro forma*	CA réel	Variation à périmètre et change courants %	Variation à périmètre et change constants %
<i>en millions d'euros</i>					
> FRANCE	7 713	7 738	7 688	-0,3 %	-0,7 %
Assurance de la personne	3 770	3 770	3 596	-4,6 %	-4,6 %
Assurance de biens et responsabilité	3 941	3 966	4 089	3,8 %	3,1 %
Activités non poursuivies	3	3	3	-1,0 %	-1,0 %
> INTERNATIONAL & Outre-mer	1 492	1 487	1 400	-6,2 %	-5,9 %
Assurance de la personne	379	378	349	-7,8 %	-7,6 %
Assurance de biens et responsabilité	1 113	1 110	1 051	-5,6 %	-5,3 %
TOTAL ASSURANCE	9 205	9 225	9 088	-1,3 %	-1,5 %
ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES	134	127	129	-3,3 %	1,8 %
TOTAL	9 339	9 352	9 217	-1,3 %	-1,4 %

* à données comparables

B/ Résultat net

	30/06/2012 Pro forma	30/06/2013
<i>en millions d'euros</i>		
Résultat opérationnel économique	46	34
Plus-values réalisées nettes	216	215
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	-68	-8
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-17	-4
Autres charges et produits	-52	-50
Résultat net avant charges exceptionnelles de restructuration	126	187
Écart d'acquisition et actifs incorporels et autres opérations exceptionnelles	-212	0
Résultat net part du groupe	-87	187

Ventilation du résultat opérationnel économique

	30/06/2012 Pro forma	30/06/2013
<i>en millions d'euros</i>		
Assurance de biens et responsabilité France	-24	7
Assurance de biens et responsabilité International	41	1
Assurance de la personne France	93	40
Assurance de la personne International	19	14
Activités financières et bancaires	6	10
Holdings	-89	-39

Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins-values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéficiaires et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

Contribution des activités au résultat net combiné

	30/06/2012 Pro forma	30/06/2013
<i>en millions d'euros</i>		
Assurance et services France	188	247
Assurance internationale	10	11
Activités financières et bancaires	4	10
Groupama SA et holdings	-80	-77
Résultat net des activités cédées	-146	0
Autres	-63	-5
Résultat net part du groupe	-87	187

C/ Bilan

	31/12/2012	30/06/2013
<i>en millions d'euros</i>		
Fonds propres comptables part du groupe	6 280	6 458
Plus-values latentes brutes	5 101	4 115
Dettes subordonnées (hors TSS inclus dans les fonds propres)	1 238	1 238
Total bilan	94 753	96 098

D/ Principaux ratios

	30/06/2012 proforma	30/06/2013
Ratio combiné non vie	103,2 %	100,9 %

	31/12/2012	30/06/2013
Marge de solvabilité (Solvabilité I)	179 %	170 %

Etats financiers consolidés condensés
Normes IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	14
BILAN CONSOLIDÉ	15
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	17
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	18
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	19
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	21
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	23
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	24
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	26
2.1. NOTE LIMINAIRE	26
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES	27
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	28
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	31
3.1 ACTIFS INCORPORELS	31
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	33
3.3. DERIVES	37
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	37
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	38
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
3.7 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	38
3.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	38
3.9 CAPITAUX PROPRES.....	39
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	40
3.12 OPÉRATIONS TECHNIQUES.....	41
3.13 IMPOTS	45
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	46
3.15 FRAIS PAR DESTINATION.....	46

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	47
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	47
NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION	51
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	53
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	54
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION	58
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	62
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	77
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	78
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	79
NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	80
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS.....	81
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	82
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES	83
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	84
NOTE 15 – AUTRES CREANCES.....	85
NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	86
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	87
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	89
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT.....	90
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	92
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	95
NOTE 22 – AUTRES DETTES	96
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	97
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	99
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	103
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	104
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	105
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT.....	106
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	107

AUTRES INFORMATIONS

109

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	110
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	113

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2013	31.12.2012
Ecarts d'acquisition	Note 2	2 213	2 234
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	439	486
Actifs incorporels		2 652	2 720
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 080	1 097
Immobilier de placement en UC	Note 7	108	102
Immobilier d'exploitation	Note 5	606	614
Placements financiers hors UC	Note 6	64 479	66 198
Placements financiers en UC	Note 7	4 428	3 856
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	158	80
Placements des activités d'assurance		70 858	71 947
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 311	3 487
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	1 013	1 039
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 654	1 687
Autres immobilisations corporelles		180	189
Frais d'acquisition reportés		310	313
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	654	75
Impôts différés actifs	Note 13	356	252
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	2 738	2 203
Créances nées des opérations de cession en réassurance		264	276
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		198	215
Autres créances	Note 15	2 090	1 753
Autres actifs		6 790	5 275
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	925	1 791
TOTAL		87 204	87 946

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2013	31.12.2012
Capital		1 687	1 687
Réserve de réévaluation	Note 17	477	417
Autres réserves		1 853	2 494
Ecarts de conversion		(357)	(321)
Résultat consolidé		104	(622)
Capitaux propres (part du groupe)		3 764	3 655
Intérêts minoritaires		51	58
Capitaux propres totaux		3 815	3 713
Provisions pour risques et charges	Note 18	446	447
Dettes de financement	Note 19	1 922	1 923
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	49 454	47 546
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	19 903	21 003
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	45	204
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	2 843	3 120
Impôts différés passifs	Note 13	314	516
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		486	974
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	65	203
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		577	611
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		348	423
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		188	221
Instruments dérivés passifs	Note 8	422	429
Autres dettes	Note 22	6 376	6 612
Autres passifs		8 776	9 989
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		87 204	87 946

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2013	30.06.2012
Primes émises	Note 23	6 146	6 346
Variation des primes non acquises		(911)	(920)
Primes acquises		5 235	5 426
Produit net bancaire, net du coût du risque		98	119
Produits des placements		1 244	1 326
Charges des placements		(280)	(263)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		403	140
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(29)	164
Variation des dépréciations sur placements		(9)	(85)
Produits des placements nets de charges	Note 24	1 328	1 282
Total des produits des activités ordinaires		6 661	6 826
Charges des prestations des contrats	Note 25	(4 940)	(5 059)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	424	705
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(601)	(871)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(5 117)	(5 224)
Charges d'exploitation bancaire		(100)	(109)
Frais d'acquisition des contrats		(643)	(701)
Frais d'administration		(360)	(405)
Autres produits et charges opérationnels courants		(231)	(166)
Total autres produits et charges courants		(6 452)	(6 605)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		209	221
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(64)	39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		146	259
Charges de financement	Note 28	(46)	(54)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(16)	
Impôts sur les résultats	Note 29	21	(140)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		105	66
Résultat net des activités abandonnées			(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		105	(72)
dont Intérêts minoritaires		1	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		104	(91)

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012 <i>proforma</i>		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	104	1	105	(91)	18	(73)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(36)	1	(35)	69		69
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 037)	(6)	(1 043)	1 911	6	1 917
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			0	47		47
Variation de la comptabilité reflet	812	4	816	(1 205)	(5)	(1 210)
Variation des impôts différés	285	1	286	(215)		(215)
Autres variations	(6)	(2)	(8)	(44)		(44)
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	10		10	(27)		(27)
Variation des impôts différés	(3)		(3)	7		7
Autres variations			0			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	(2)	23	543	1	544
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	129	(1)	128	452	19	472

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2011	1 687	(1 812)	1 000	3 378	(930)	(390)	2 933	54	2 987
Affectation du résultat 2011		1 812		(1 812)					
Dividendes								(8)	(8)
Variation de capital								(10)	(10)
Regroupement d'entreprises									
Incidence des opérations avec les actionnaires		1 812		(1 812)				(18)	(18)
Écarts de conversion						69	69		69
Actifs disponibles à la vente					6 236		6 236	21	6 257
Comptabilité reflet					(4 431)		(4 431)	(16)	(4 447)
Impôts différés				8	(505)		(497)	(2)	(499)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(23)			(23)		(23)
Autres				(57)	47		(10)		(10)
Résultat de l'exercice		(622)					(622)	19	(603)
Total des produits et charges reconnus sur la période		(622)		(72)	1 347	69	722	22	744
Total des mouvements sur la période		1 190		(1 884)	1 347	69	722	4	726
Capitaux propres au 31/12/2012	1 687	(622)	1 000	1 494	417	(321)	3 655	58	3 713
Affectation du résultat 2012		622		(622)					
Dividendes ⁽¹⁾				(20)			(20)	(2)	(22)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(4)	(4)
Incidence des opérations avec les actionnaires		622		(642)			(20)	(6)	(26)
Écarts de conversion						(36)	(36)	1	(35)
Actifs disponibles à la vente					(1 037)		(1 037)	(6)	(1 043)
Comptabilité reflet					812		812	4	816
Impôts différés				(3)	285		282	1	283
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				10			10		10
Autres				(6)			(6)	(2)	(8)
Résultat de l'exercice		104					104	1	105
Total des produits et charges reconnus sur la période		104		1	60	(36)	129	(1)	128
Total des mouvements sur la période		726		(641)	60	(36)	109	(7)	102
Capitaux propres au 30/06/2013	1 687	104	1 000	853	477	(357)	3 764	51	3 815

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2011	1 687	(1 812)	1 000	3 378	(930)	(390)	2 933	54	2 987
Affectation du résultat 2011		1 812		(1 812)					
Dividendes ⁽¹⁾				(21)			(21)	(2)	(23)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises									
Incidence des opérations avec les actionnaires		1 812		(1 833)			(21)	(2)	(23)
Écarts de conversion						69	69		69
Actifs disponibles à la vente					1 911		1 911	6	1 917
Comptabilité reflet					(1 205)		(1 205)	(5)	(1 210)
Impôts différés				7	(215)		(208)		(208)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(27)			(27)		(27)
Autres				(44)	47		3		3
Résultat de l'exercice		(91)					(91)	18	(73)
Total des produits et charges reconnus sur la période		(91)		(64)	538	69	452	19	471
Total des mouvements sur la période		1 721		(1 897)	538	69	431	17	448
Capitaux propres au 30/06/2012	1 687	(91)	1 000	1 481	(392)	(321)	3 364	71	3 435

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2013	30.06.2012
Résultat opérationnel avant impôt	146	259
Plus ou moins-values de cession des placements	(67)	2 070
Dotations nettes aux amortissements	105	124
Variation des frais d'acquisition reportés	0	(18)
Variation des dépréciations	(315)	(2 094)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	887	130
Dotations nettes aux autres provisions	8	4
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	29	(164)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	20	
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	667	52
Variation des créances et dettes d'exploitation	(660)	(547)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(534)	(108)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(563)	1 208
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	174	(25)
Impôts nets décaissés	(109)	(59)
Flux de trésorerie d'exploitation provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		(7)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(879)	773
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(7)	(21)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(7)	(21)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(137)	(627)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	15	655
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires		3
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(122)	31
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(61)	(60)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(61)	(60)
Flux de trésorerie d'investissement provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		(432)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(190)	(482)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital		
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(23)	(23)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(23)	(23)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(1)	
Intérêts payés sur dettes de financement	(46)	(54)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(47)	(54)
Flux de trésorerie de financement provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		294
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(70)	217
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	2 061	1 549
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(879)	780
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(190)	(50)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(70)	(77)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		(461)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(14)	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	908	1 753

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 791
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	473
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(203)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2013	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	925
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	48
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(65)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2013	908

Les notes en pages 23 à 116 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ORGANISATION DU GROUPE

En France

Cession de la société de gestion d'actifs Groupama Private Equity

Groupama a cédé 100% du capital de Groupama Private Equity au groupe ACG. Annoncée le 7 janvier 2013, cette opération a été clôturée le 29 mars 2013. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Groupama de cession de ses activités non stratégiques.

À l'occasion de ce processus de cession, Groupama a saisi l'opportunité de céder partiellement les parts détenues par le groupe dans les fonds d'investissement direct en capital (FCPR Acto et FCPR Acto Capital II) à Acto Capital, société par actions simplifiée en cours de constitution, représentée par Luxempart et Five Arrows Secondary Opportunities III, un fonds du groupe Rothschild.

A l'International

Cession de Bollington

Le 15 mars 2013, Gan UK Broking Services a cédé 51% de sa participation dans le cabinet de courtage Bollington. L'effet de cette opération avait été anticipé dans les comptes au 31 décembre 2012.

Groupama renforce son partenariat avec le groupe chinois AVIC

Groupama et le Groupe aéronautique chinois AVIC (Aviation Industry Corporation of China) ont signé le 25 avril 2013 un deuxième accord de partenariat dans le domaine de l'assurance.

Cet accord prévoit le doublement du capital de Groupama AVIC Property Insurance Company Limited à 1 milliard de Yuans (125 millions d'euros). Ce doublement du capital, à part égale pour chacun des partenaires, vise à accompagner la forte croissance de Groupama AVIC Insurance sur le marché de l'assurance agricole et du monde rural en Chine, qui dépasse les prévisions initiales.

Accords de bancassurance en Italie

Au cours du 1^{er} semestre 2013, Groupama Assicurazioni a signé plusieurs accords de bancassurance avec des instituts bancaires régionaux, de moyenne dimension et indépendants, situés dans le centre Nord de l'Italie. Groupama Assicurazioni ne prend pas part au capital des banques, mais le projet prévoit l'adoption de processus et outils communs pour rendre plus efficace et rationnel le placement des produits d'assurances. Dans un premier temps, le placement des produits concernera exclusivement la responsabilité civile automobile. Par la suite, l'activité sera étendue aux autres produits des branches principales.

AUTRES ÉLÉMENTS

Extension du traité en quote-part en assurance non vie

Groupama a renouvelé à effet 1^{er} janvier 2013 le traité en quote-part en assurance non vie, mis en place fin décembre 2011, pour un volume de 600 millions d'euros sur l'exercice de survenance 2013.

Notation financière

Le 6 mars 2013, Fitch a relevé la note de solidité financière de Groupama SA et de ses filiales de 'BB+' à 'BBB-'. La perspective associée aux notations de Groupama SA et de ses filiales est stable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE***Couverture tempête***

Groupama a poursuivi la diversification de ses couvertures tempête France, avec l'émission début juillet d'une nouvelle obligation catastrophe ('cat bond') à hauteur de 280 millions d'euros.

Swiss Re Capital Markets a placé pour le compte de Groupama SA une nouvelle obligation structurée Green Fields II Capital Limited qui fournit une couverture de 280 millions d'euros contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 2 juillet 2013 au 31 décembre 2016, le collatéral de cette émission étant une obligation structurée dédiée émise par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (notations AAA par S&P, Moody's et Fitch).

Mise en place d'un traité en quote-part en assurance vie

Groupama a contractualisé au cours du mois de juillet 2013, à effet 1^{er} janvier 2013, un traité en quote-part en assurance vie avec un réassureur vie de premier plan au niveau mondial représentant un volume de cessions de primes de l'ordre de 450 millions d'euros par an et pour une durée de 3 ans.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2013 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 1^{er} août 2013.

Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, les comptes de chaque entité du périmètre de consolidation sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2013 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA SA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2013. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2013. Elles sont reprises ci-dessous :

- amendement d'IAS 1 : Présentation des autres éléments du résultat global ;
- amendement d'IAS 19 : Avantages du personnel ;
- amendement d'IFRS 7 : Informations à donner sur les compensations d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur.

Les nouvelles normes de consolidation adoptées par l'Union européenne et applicables au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas été appliquées par anticipation. L'analyse de leur impact potentiel sur les états financiers du groupe est actuellement en cours. Elles sont reprises ci-dessous :

- IFRS 10 : États financiers consolidés ;
- IFRS 11 : Accords conjoints ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IAS 27 révisée : Etats financiers individuels ;
- IAS 28 révisée : Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : Modalités de transition.

L'amendement de la norme IAS 32 « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », adopté par l'Union Européenne en décembre 2012, n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de consolidation sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être consolidée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan consolidé, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IAS27 et IAS28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise consolidante**

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que plusieurs des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres consolidés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1 ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2013, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Évaluation

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres Super-Subordonnés (TSS) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ Avantages du personnel

• Engagements de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en dettes de financement à la juste valeur (prix d'exercice de l'option). La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.12.2.c).

➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie**

❖ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ **Provisions pour risques en cours**

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ **Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ **Autres provisions techniques**

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

❖ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques vie ».

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ **Autres provisions techniques**

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérésées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.12.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéficiaires imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	866	1 787	2 652	893	1 827	2 720
Placements des activités d'assurance	64 832	6 026	70 858	65 825	6 122	71 947
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 311		3 311	3 487		3 487
Investissements dans les entreprises associées	871	142	1 013	882	157	1 039
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 362	292	1 654	1 429	258	1 687
Autres actifs	5 910	880	6 790	4 338	937	5 275
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	444	482	925	1 335	456	1 791
Actif total consolidé	77 596	9 608	87 204	78 189	9 757	87 946
Provisions pour risques et charges	353	92	446	354	93	447
Dettes de financement	1 922		1 922	1 923		1 923
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	44 210	5 244	49 454	42 276	5 270	47 546
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	18 727	1 176	19 903	19 792	1 212	21 003
Participation aux bénéfices différée passive	31	15	45	199	5	204
Ressources des activités du secteur bancaire	2 843		2 843	3 120		3 120
Autres passifs	8 361	415	8 776	9 580	409	9 989
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	76 446	6 942	83 389	77 244	6 989	84 233

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	3 997	1 238	5 235	4 149	1 277	5 426
Produit net bancaire, net du coût du risque	98		98	119		119
Produits des placements	1 109	135	1 244	1 188	138	1 326
Charges des placements	(258)	(23)	(280)	(247)	(16)	(263)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	386	17	403	161	(21)	140
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(33)	4	(29)	138	26	164
Variation des dépréciations sur placements	(2)	(8)	(9)	(76)	(9)	(85)
Total des produits des activités ordinaires	5 298	1 362	6 661	5 431	1 394	6 826
Charges des prestations des contrats	(3 988)	(952)	(4 940)	(4 073)	(986)	(5 059)
Produits sur cession en réassurance	316	108	424	527	178	705
Charges sur cession en réassurance	(454)	(147)	(601)	(640)	(231)	(871)
Charges d'exploitation bancaire	(100)		(100)	(109)		(109)
Frais d'acquisition des contrats	(433)	(210)	(643)	(491)	(210)	(701)
Frais d'administration	(280)	(80)	(360)	(319)	(86)	(405)
Autres produits et charges opérationnels courants	(196)	(35)	(231)	(130)	(36)	(166)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	162	47	209	197	24	221
Autres produits et charges opérationnels	(47)	(17)	(64)	129	(90)	39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	115	31	146	326	(66)	260
Charges de financement	(46)		(46)	(53)		(53)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(8)	(8)	(16)	(5)	5	0
Impôts sur les résultats	33	(12)	21	(148)	8	(140)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	94	11	105	120	(54)	66
Résultat net des activités abandonnées				(117)	(21)	(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	94	11	105	2	(75)	(72)
dont Intérêts minoritaires	1		1	18		18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	93	11	104	(16)	(75)	(90)

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2013									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	1 637	2 360			3 997	900	337		1 238	5 235
Produit net bancaire, net du coût du risque			98		98					98
Produits des placements	61	1 043		4	1 109	59	75	1	135	1 244
Charges des placements	(27)	(251)		20	(258)	(15)	(7)		(23)	(280)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	30	352		4	386	31	(15)		17	403
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	(29)		(6)	(33)	(3)	7		4	(29)
Variation des dépréciations sur placements		(1)		(1)	(2)	(2)	(5)		(8)	(9)
Total des produits des activités ordinaires	1 703	3 475	98	22	5 298	970	392	1	1 362	6 661
Charges des prestations des contrats	(1 158)	(2 830)			(3 988)	(637)	(316)		(952)	(4 940)
Produits sur cession en réassurance	236	80			316	104	4		108	424
Charges sur cession en réassurance	(371)	(83)			(454)	(143)	(4)		(147)	(601)
Charges d'exploitation bancaire			(100)		(100)					(100)
Frais d'acquisition des contrats	(227)	(206)			(433)	(164)	(46)		(210)	(643)
Frais d'administration	(135)	(145)			(280)	(52)	(28)		(80)	(360)
Autres produits et charges opérationnels courants	(54)	(100)	3	(45)	(196)	(29)	(5)	(1)	(35)	(231)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(8)	192	1	(24)	162	50	(2)	(1)	47	209
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(26)		(16)	(47)	(14)	(2)		(17)	(64)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(12)	165	1	(40)	115	35	(4)	(1)	31	146
Charges de financement				(45)	(46)					(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(5)			(8)	(8)			(8)	(16)
Impôts sur les résultats	4	(8)	(2)	38	33	(16)	4		(12)	21
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(11)	152	0	(48)	94	11	0	(1)	11	105
Résultat net des activités abandonnées										
TOTAL RÉSULTAT NET	(11)	152	0	(48)	94	11	0	(1)	11	105
dont intérêts minoritaires		1			1					1
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	(11)	152	0	(48)	93	11	0	(1)	11	104
En millions d'euros	30.06.2012									

	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	1 580	2 569			4 149	918	359		1 277	5 426
Produit net bancaire, net du coût du risque			119		119					119
Produits des placements	68	1 116		4	1 188	59	78	1	138	1 326
Charges des placements	(16)	(223)		(8)	(247)	(10)	(6)		(16)	(263)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	52	122		(12)	161	6	(27)		(21)	140
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	158		(22)	138	5	21		26	164
Variation des dépréciations sur placements	(9)	(65)		(2)	(76)	(7)	(2)		(9)	(85)
Total des produits des activités ordinaires	1 677	3 677	119	(41)	5 431	970	423	1	1 394	6 826
Charges des prestations des contrats	(1 112)	(2 960)			(4 073)	(611)	(375)		(986)	(5 059)
Produits sur cession en réassurance	407	120			527	176	2		178	705
Charges sur cession en réassurance	(518)	(122)			(640)	(227)	(3)		(231)	(871)
Charges d'exploitation bancaire			(109)		(109)					(109)
Frais d'acquisition des contrats	(228)	(263)			(491)	(164)	(46)		(210)	(701)
Frais d'administration	(142)	(177)			(319)	(56)	(30)		(86)	(405)
Autres produits et charges opérationnels courants	(52)	(21)	(1)	(55)	(130)	(32)	(3)	(2)	(36)	(166)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	31	253	8	(95)	197	54	(30)	(1)	24	221
Autres produits et charges opérationnels	103	27		(1)	129	(22)	(2)	(66)	(90)	39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	134	280	8	(96)	326	33	(32)	(67)	(66)	259
Charges de financement				(53)	(53)					(53)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(7)	2			(5)	5			5	(0)
Impôts sur les résultats	(56)	(116)	(4)	28	(148)	(12)	20		8	(140)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	71	166	4	(121)	120	25	(12)	(67)	(54)	66
Résultat net des activités abandonnées	(33)			(84)	(117)	1	2	(23)	(21)	(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	38	166	4	(205)	2	26	(11)	(90)	(75)	(71)
dont intérêts minoritaires	6	11			18					18
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	31	155	4	(205)	(16)	26	(11)	(90)	(75)	(90)

NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 040	(581)	(226)	2 234	2 950
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					(439)
France					
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(2)	(2)	(252)
Turquie			(15)	(15)	8
Royaume-Uni			(4)	(4)	(25)
Grèce					(9)
Autres mouvements de l'exercice			(21)	(21)	(278)
Valeur à la clôture	3 040	(581)	(247)	2 213	2 234

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

NOTE 2.1 – ÉCARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012	
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays d'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(162)	362	365
Italie	781			781	781
Turquie	262		(50)	212	227
Royaume-Uni	142	(31)	(35)	76	80
Grèce	131	(48)		83	83
Total International	2 342	(581)	(247)	1 514	1 536
Groupama Gan Vie	470			470	470
Gan Assurances	196			196	196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	34			34	33
Total France et Outre-mer	699			699	699
Valeur à la clôture	3 041	(581)	(247)	2 213	2 234

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2012, le groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de 298 millions d'euros sur les unités génératrices de trésorerie relatives aux pays de l'Europe Centrale et Orientale (259 millions d'euros), de la Grèce (9 millions d'euros) et au Royaume-Uni (30 millions d'euros). Les pertes de valeurs cumulées sur l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe Centrale et Orientale s'établissent à 502 millions d'euros, dont 243 millions d'euros enregistrés avant 2012, celles relatives à la Grèce s'élèvent à 48 millions d'euros et celles sur le Royaume-Uni à 30 millions d'euros.

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	531	1 033	1 564	641	977	1 618
Augmentation		35	35	0	103	103
Diminution	(16)	(11)	(27)	(58)	(30)	(88)
Ecarts de conversion	(8)	(1)	(9)	10	2	12
Variation de périmètre				(62)	(19)	(81)
Valeur brute à la clôture	507	1 056	1 563	531	1 033	1 564
Amortissements cumulés à l'ouverture	(222)	(795)	(1 017)	(214)	(703)	(917)
Augmentation	(16)	(56)	(72)	(36)	(114)	(150)
Diminution		1	1	26	5	31
Ecarts de conversion	6		6	(6)	(1)	(7)
Variation de périmètre				8	18	26
Amortissements cumulés à la clôture	(232)	(850)	(1 082)	(222)	(795)	(1 017)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(61)		(61)	(71)	(4)	(75)
Dépréciation durable comptabilisée						
Dépréciation durable reprise	16		16	11	4	15
Ecarts de conversion	2		2	(1)		(1)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(43)		(43)	(61)	0	(61)
Valeur nette à l'ouverture	248	238	486	356	270	626
Valeur nette à la clôture	232	206	438	248	238	486

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

Elles comprennent également 17 millions d'euros relatifs au montant estimé recouvrable de l'indemnité de résiliation prévue à l'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 264	87	1 351	1 423	217	1 640
Acquisitions	11	2	13	13	2	15
Variation de périmètre				(124)	(106)	(230)
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	3		3	12		12
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				113		113
Ecart de conversion				1		1
Cessions	(29)	(3)	(32)	(151)	(26)	(177)
Autres				(23)		(23)
Valeur brute à la clôture	1 249	86	1 335	1 264	87	1 351
Amortissements cumulés à l'ouverture	(248)		(248)	(295)		(295)
Augmentation	(9)		(9)	(34)		(34)
Variation de périmètre				26		26
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				(16)		(16)
Diminution	2		2	48		48
Autres				23		23
Amortissements cumulés à la clôture	(255)		(255)	(248)		(248)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(6)		(6)	(4)		(4)
Dépréciation durable comptabilisée				(5)		(5)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable reprise	5		5	3		3
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(1)		(1)	(6)		(6)
Valeur nette à l'ouverture	1 010	87	1 097	1 124	217	1 341
Valeur nette à la clôture	993	86	1 079	1 010	87	1 097
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 369	178	2 547	2 363	171	2 534
Plus-values latentes	1 376	92	1 468	1 353	84	1 437

Il est rappelé que les variations de périmètre au 31 décembre 2012 correspondaient à la cession d'activités tant en France (Gan Eurocourtage) qu'à l'International (Espagne) ainsi qu'à la cession de deux OPCI.

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 431 millions d'euros au 30 juin 2013 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 422 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des valeurs d'expertise au cours de la période.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 38 millions d'euros au 30 juin 2013, stable par rapport au 31 décembre 2012. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 52 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 13 millions d'euros au 30 juin 2013, identique à celui du 31 décembre 2012).

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013						31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 196	53	1 249	87		87	1 195	69	1 264	87		87
Amortissements cumulés	(239)	(16)	(255)				(231)	(17)	(248)			
Dépréciation durable	(1)		(1)				(1)	(5)	(6)			
Valeur nette à la clôture	957	37	993	86		86	963	47	1 010	87		87
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 302	67	2 369	178		178	2 281	82	2 363	171		171
Plus-values latentes	1 346	30	1 376	92		92	1 318	35	1 353	84		84

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	948	248	1 196	65	22	87
Amortissements cumulés	(188)	(51)	(239)			
Dépréciation durable	(1)		(1)			
Valeur nette à la clôture	760	197	957	65	22	86
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 847	455	2 302	113	65	178
Plus-values latentes	1 087	258	1 346	48	43	92

En millions d'euros	31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	941	254	1 195	65	22	87
Amortissements cumulés	(181)	(50)	(231)			
Dépréciation durable	(1)		(1)			
Valeur nette à la clôture	760	203	963	65	22	87
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 822	459	2 281	109	63	171
Plus-values latentes	1 062	256	1 318	43	41	84

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	31	21	53			
Amortissements cumulés	(11)	(5)	(16)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	20	16	37			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	36	31	67			
Plus-values latentes	15	15	30			

En millions d'euros	31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	32	38	69			
Amortissements cumulés	(11)	(6)	(17)			
Dépréciation durable	(3)	(2)	(5)			
Valeur nette à la clôture	18	29	47			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	35	47	82			
Plus-values latentes	17	18	35			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	680	12	692	908	12	921
Acquisitions	1		1	1		1
Variation de périmètre				(71)		(71)
Production immobilisée de l'exercice	1		1	3		3
Transfert de/vers les immeubles de placement				(113)		(113)
Ecart de conversion	(1)		(1)	1		1
Cessions	(2)		(2)	(3)		(3)
Autres				(46)		(46)
Valeur brute à la clôture	679	12	691	680	12	692
Amortissements cumulés à l'ouverture	(78)		(78)	(144)		(144)
Augmentation	(7)		(7)	(14)		(14)
Variation de périmètre				12		12
Transfert de/vers les immeubles de placement				16		16
Diminution				6		6
Autres				46		46
Amortissements cumulés à la clôture	(85)		(85)	(78)		(78)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture						
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture						
Valeur nette à l'ouverture	602	12	614	764	12	776
Valeur nette à la clôture	594	12	606	602	12	614
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	825	16	841	824	16	840
Plus-values latentes	231	4	235	222	4	226

Il est rappelé que les variations de périmètre au 31 décembre 2012 correspondaient à la cession d'activités tant en France (Gan Eurocourtage) qu'à l'International (Espagne).

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013						31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	617	62	679	11		11	617	64	681	12		12
Amortissements cumulés	(76)	(8)	(84)				(70)	(8)	(78)			
Dépréciation durable												
Valeur nette à la clôture	541	54	595	11		11	547	55	602	11		11
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	766	59	825	16		16	759	65	824	16		16
Plus-values latentes	225	5	230	5		5	212	10	222	5		5

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	526	91	617	6	5	11
Amortissements cumulés	(64)	(12)	(76)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	461	79	541	6	5	11
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	595	171	766	9	8	16
Plus-values latentes	133	92	225	2	2	5

En millions d'euros	31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	523	94	617	6	6	12
Amortissements cumulés	(59)	(11)	(70)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	464	83	547	6	6	12
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	585	174	759	8	8	16
Plus-values latentes	121	91	212	2	2	5

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	23	39	62			
Amortissements cumulés	(3)	(5)	(8)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	20	35	54			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	23	36	59			
Plus-values latentes	4	2	5			

En millions d'euros	31.12.2012					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	24	40	64			
Amortissements cumulés	(3)	(5)	(8)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	20	35	56			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	26	39	65			
Plus-values latentes	6	4	10			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	63 582	65 345
Actifs évalués au coût amorti	897	853
Total placements financiers hors UC	64 479	66 198

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2013 s'élève à 64 479 millions d'euros et présente une diminution de 1 719 millions par rapport au 31 décembre 2012.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 280	155	3 435	3 636	197	3 833	356	42	398
Obligations et autres placements à revenu fixe	38 190	4 190	42 380	39 230	4 332	43 562	1 040	142	1 182
Autres placements	10		10	10		10			
Total actifs disponibles à la vente	41 480	4 345	45 825	42 876	4 529	47 405	1 396	184	1 580
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	39		39	39		39			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	632	256	888	632	256	888			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	425	139	564	425	139	564			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 295	24	2 319	2 295	24	2 319			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	10 056	13	10 069	10 056	13	10 069			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 295		2 295	2 295		2 295			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total actifs de transaction	15 745	432	16 177	15 745	432	16 177			
Total placements évalués à la juste valeur	57 225	4 777	62 002	58 621	4 961	63 582	1 396	184	1 580

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2013, les plus ou moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à 1 580 millions d'euros et 64 millions d'euros contre 2 624 millions d'euros et 113 millions d'euros au 31 décembre 2012

La baisse du stock des plus-values latentes entre le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2012 s'explique notamment par l'évolution défavorable des taux obligataires (hausse de 36 points de base de l'OAT 10 ans en France).

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2013 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont essentiellement des mises en pension d'investissement. Au 30 juin 2013, le montant concerné est de 4 607 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2012								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 672	234	3 906	4 073	239	4 312	401	5	406
Obligations et autres placements à revenu fixe	37 459	4 330	41 789	39 462	4 545	44 007	2 003	215	2 218
Autres placements	10		10	10		10			
Total actifs disponibles à la vente	41 141	4 564	45 705	43 545	4 784	48 329	2 404	220	2 624
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6		6	6		6			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	698	142	840	698	142	840			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	174	1	175	174	1	175			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 365	46	2 411	2 365	46	2 411			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	9 054	14	9 068	9 054	14	9 068			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	4 514		4 514	4 514		4 514			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total actifs de transaction	16 813	203	17 016	16 813	203	17 016			
Total placements évalués à la juste valeur	57 954	4 767	62 721	60 358	4 987	65 345	2 404	220	2 624

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ

NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 872	408	3 280	3 156	480	3 636	284	72	356
Obligations et autres placements à revenu fixe	36 310	1 880	38 190	37 289	1 941	39 230	979	61	1 040
Autres placements	1	9	10	1	9	10			
Total actifs disponibles à la vente	39 183	2 297	41 480	40 446	2 430	42 876	1 263	133	1 396
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	39		39	39		39			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	556	76	632	556	76	632			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	422	3	425	422	3	425			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 946	349	2 295	1 946	349	2 295			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	9 035	1 021	10 056	9 035	1 021	10 056			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 295		2 295	2 295		2 295			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	1	2	3	1	2	3			
Total actifs de transaction	14 294	1 451	15 745	14 294	1 451	15 745			
Total placements évalués à la juste valeur	53 477	3 748	57 225	54 740	3 881	58 621	1 263	133	1 396

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2012								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 107	565	3 672	3 408	665	4 073	301	100	401
Obligations et autres placements à revenu fixe	35 559	1 900	37 459	37 462	2 000	39 462	1 903	100	2 003
Autres placements	1	9	10	1	9	10			
Total actifs disponibles à la vente	38 667	2 474	41 141	40 871	2 674	43 545	2 204	200	2 404
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"		6	6		6	6			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	613	85	698	613	85	698			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	172	2	174	172	2	174			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 970	395	2 365	1 970	395	2 365			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	8 019	1 035	9 054	8 019	1 035	9 054			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	4 472	42	4 514	4 472	42	4 514			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	1	1	2	1	1	2			
Total actifs de transaction	15 247	1 566	16 813	15 247	1 566	16 813			
Total placements évalués à la juste valeur	53 914	4 040	57 954	56 118	4 240	60 358	2 204	200	2 404

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	77	78	155	109	88	197	32	10	42
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 245	1 945	4 190	2 326	2 006	4 332	81	61	142
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 322	2 023	4 345	2 435	2 094	4 529	113	71	184
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	125	131	256	125	131	256			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	82	57	139	82	57	139			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	14	10	24	14	10	24			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	13		13	13		13			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	234	198	432	234	198	432			
Total placements évalués à la juste valeur	2 556	2 221	4 777	2 669	2 292	4 961	113	71	184

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2012								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	141	93	234	135	104	239	(6)	11	5
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 347	1 983	4 330	2 458	2 087	4 545	111	104	215
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 488	2 076	4 564	2 593	2 191	4 784	105	115	220
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	69	73	142	69	73	142			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"		1	1		1	1			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	30	16	46	30	16	46			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	13		13	13		13			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	112	90	202	112	90	202			
Total placements évalués à la juste valeur	2 600	2 166	4 766	2 705	2 281	4 986	105	115	220

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRES

En millions d'euros	30.06.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 280	155	3 435	3 636	197	3 833	356	42	398
Actifs classés en "trading"	39		39	39		39			
Actifs classés en "held for trading"	632	256	888	632	256	888			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 951	411	4 362	4 307	453	4 760	356	42	398
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	38 190	4 190	42 380	39 230	4 332	43 562	1 040	142	1 182
Actifs classés en "trading"	425	139	564	425	139	564			
Actifs classés en "held for trading"	2 295	24	2 319	2 295	24	2 319			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	40 910	4 353	45 263	41 950	4 495	46 445	1 040	142	1 182
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	10 056	13	10 069	10 056	13	10 069			
Actifs classés en "held for trading"	2 295		2 295	2 295		2 295			
Total OPCVM de trésorerie	12 351	13	12 364	12 351	13	12 364			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	10		10	10		10	0	0	0
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total autres placements	13	0	13	13	0	13			
Total placements évalués à la juste valeur	57 225	4 777	62 002	58 621	4 961	63 582	1 396	184	1 580

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2012								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 672	234	3 906	4 073	239	4 312	401	5	406
Actifs classés en "trading"	6		6	6		6			
Actifs classés en "held for trading"	698	142	840	698	142	840			
Total actions et autres placements à revenu variable	4 376	376	4 752	4 777	381	5 158	401	5	406
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	37 459	4 330	41 789	39 462	4 545	44 007	2 003	215	2 218
Actifs classés en "trading"	174	1	175	174	1	175			
Actifs classés en "held for trading"	2 365	46	2 411	2 365	46	2 411			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	39 998	4 377	44 375	42 001	4 592	46 593	2 003	215	2 218
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	9 054	14	9 068	9 054	14	9 068			
Actifs classés en "held for trading"	4 514		4 514	4 514		4 514			
Total OPCVM de trésorerie	13 568	14	13 582	13 568	14	13 582			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	10		10	10		10			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total autres placements	12		12	12		12			
Total placements évalués à la juste valeur	57 954	4 767	62 721	60 358	4 987	65 345	2 404	220	2 624

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	109	78	187	113	76	189
Dépôts	480	80	560	439	68	507
Autres	150		150	156		156
Total actifs évalués au coût amorti	739	158	897	708	144	852

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE DES PLACEMENTS

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Coût amorti			Coût amorti		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	5 104	(1 669)	3 435	5 901	(1 996)	3 905
Obligations et autres placements à revenu fixe	42 384	(4)	42 380	41 794	(4)	41 790
Autres placements	10		10	10		10
Total actifs disponibles à la vente	47 498	(1 673)	45 825	47 705	(2 000)	45 705
Placements financiers évalués au coût amorti	901	(4)	897	857	(4)	853
Placements financiers évalués au coût amorti	901	(4)	897	857	(4)	853

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 1 673 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 2 000 millions d'euros au 31 décembre 2012. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers d'assurance évalués à la juste valeur représentent 2,63 %.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti reste inchangé à 4 millions d'euros.

Les provisions pour dépréciation des placements ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe 3.2.1 des principes comptables.

Concernant les dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et de la Hongrie, le groupe observe que leur valorisation continue d'être affectée par un certain niveau de défiance des marchés financiers, cependant en repli par rapport à l'an passé. Certains pays émetteurs ont pu faire l'objet d'une dégradation de leur notation, voire d'un plan de soutien du Fonds monétaire international. Il convient cependant de souligner qu'à ce jour :

- aucune de ces dettes n'a fait l'objet d'un défaut de paiement d'intérêts ou de principal,
- qu'aucune procédure collective ou de restructuration financière n'a été engagée ou, qu'en l'état actuel de notre connaissance et perception de la situation, ne paraît probable.

Par conséquent, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation de ces titres de dette et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques pour 1 484 millions d'euros.

NOTE 6.6 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Société Générale	1,89%	256	393	137	2,47%	337	542	205
Veolia Environnement	5,30%	248	254	6	5,51%	241	258	17
Saint Gobain	1,89%	440	314	(126)	1,91%	440	325	(116)
Eiffage	6,72%	112	216	104	6,89%	112	202	90
Sociétés Françaises		1 056	1 177	121		1 130	1 327	196
Mediobanca	4,93%	147	169	22	4,93%	147	198	51
OTP Bank	8,28%	261	373	136	8,28%	262	331	93
Sociétés Étrangères		408	542	158		409	529	144
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		1 464	1 719	279		1 539	1 856	340

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au 1^{er} semestre 2013 sa politique de derisking actions avec une cession de ses titres Société Générale et Véolia Environnement. Conformément à la norme IAS39, ces cessions ont donné lieu à une reprise partielle de la provision constituée sur ces titres, soit une reprise de 119 millions d'euros (89 millions d'euros pour Société Générale et 30 millions d'euros pour Véolia Environnement).

Le stock de la provision pour dépréciation sur les titres stratégiques s'élève ainsi à 1 484 millions d'euros au 30 juin 2013.

NOTE 6.7 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2013					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 669		2 669	2 538	(131)	(12)
Grèce						
Irlande	34		34	36	2	
Italie	7 706		7 706	7 623	(83)	1
Portugal	1 011		1 011	851	(160)	(23)
Total	11 420		11 420	11 048	(372)	(34)

En millions d'euros	31.12.2012					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 719		2 719	2 443	(276)	(27)
Grèce						
Irlande	52		52	54	2	
Italie	7 785		7 785	7 570	(215)	(10)
Portugal	1 015		1 015	822	(193)	(28)
Total	11 571		11 571	10 888	(682)	(65)

Comme indiqué à la note 6.5, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation sur les titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres. Au 30 juin 2013, l'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition désormais des seuls OPCVM consolidés. Les OPCVM non consolidés représentent au 31 décembre 2012 un montant non matériel. La moins-value latente sur ces titres représente un montant de 34 millions net d'impôt et de participation aux bénéfices.

Il est rappelé que le groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 371 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	30.06.2013					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	2 386		54	7 059	812	10 312
Variation de la plus ou moins value latente	146		1	62	33	242
Variation de périmètre						0
Acquisitions				808		808
Cessions / Remboursements			(19)	(683)		(702)
Ecart de conversion						0
Titres de dette souveraine à la clôture	2 532		36	7 246	845	10 660

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 388 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont 5 millions d'euros en dette souveraine espagnole, 377 millions d'euros de dette souveraine italienne et 6 millions d'euros de dette souveraine portugaise.

NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2013					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	666		666	682	16	2
Grèce	4		4	4	0	0
Irlande	26		26	25	(1)	0
Italie	1 282		1 282	1 301	19	2
Portugal	26		26	26	0	0
Total	2 004	0	2 004	2 038	34	4

En millions d'euros	31.12.2012					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	725		725	686	(38)	(4)
Grèce						
Irlande	112		112	114	1	
Italie	902		902	890	(12)	(1)
Portugal	29		29	27	(2)	
Total	1 768		1 768	1 717	(51)	(5)

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 2 038 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces titres présentent une plus-value latente net d'impôt et de participation aux bénéfices de 4 millions d'euros.

Au 30 juin 2013, l'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition désormais des seuls OPCVM consolidés. Les OPCVM non consolidés représentent au 31 décembre 2012 un montant non matériel.

NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 578	50	205	3 833	4 039	48	226	4 313
Obligations et autres placements à revenu fixe	42 700	791	71	43 562	42 940	944	122	44 006
Autres placements	5		5	10	4		5	9
Total actifs disponibles à la vente	46 283	841	281	47 405	46 983	992	353	48 328
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	433		494	927	291		555	846
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	2 803	4	75	2 882	2 511	5	70	2 586
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	12 364			12 364	13 582			13 582
Autres placements			2	2			2	2
Total actifs de transaction	15 600	4	571	16 175	16 384	5	627	17 016
Sous-total des placements financiers hors UC	61 883	845	852	63 580	63 367	997	980	65 344
Placements de contrats en UC	2 918	109	1 509	4 536	3 188	104	667	3 959
Instruments dérivés actifs et passifs		(263)	(1)	(264)		(348)	(1)	(349)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	64 801	691	2 360	67 852	66 555	753	1 646	68 954

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 158 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 422 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 43 millions d'euros au 30 juin 2013, identique au 31 décembre 2012.

En millions d'euros	30.06.2013								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	226	122	5	555	70		2	667	(1)
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat	(7)			30	(32)			(30)	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4	2							
Transfert vers le niveau 3		8			13			408	
Transfert hors du niveau 3	(1)								
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions		3		43	27			469	
Cessions / Remboursements	(15)	(64)		(134)	(3)			(2)	
Ecart de conversion	(2)							(3)	
Montant en niveau 3 à la clôture	205	71	5	494	75		2	1 509	(1)

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		4	4		5	5
Obligations	980	662	1 642	561	738	1 299
Parts d'OPCVM d'actions	2 568	57	2 625	2 354	55	2 409
Parts d'OPCVM obligataires et autres	65	40	105	53	40	92
Autres placements		52	52		51	51
Sous-total placements financiers en UC	3 613	815	4 428	2 968	888	3 856
Immobilier de placement en UC	108		108	102		102
Sous-total immobilier de placement en UC	108		108	102		102
Total	3 721	815	4 536	3 070	888	3 958

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité d'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2013					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	94	(413)			94	(413)
Options	61		1		62	
Contrats à terme de devises	1	(7)			1	(7)
Autres		(1)			0	(1)
Total	156	(421)	1		157	(421)

En millions d'euros	31.12.2012					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	79	(427)			79	(427)
Options						
Contrats à terme de devises	2	(2)			2	(2)
Autres						
Total	81	(429)			81	(429)

Les contrats de swaps, bien que non documentés selon les normes IFRS, comme des contrats de couverture, visent principalement à protéger de manière macro le portefeuille obligataire contre une hausse des taux. Il en est de même pour les options de caps pour lesquelles la juste valeur est non significative au 30 juin 2013.

Le groupe a mis en place une protection contre une baisse des indices Eurostoxx50 et S&P 500 sous forme de tunnels. Le montant notionnel de ces options sur indice actions s'élève à 511 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces contrats de couverture ne sont pas non plus documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS 39. Conformément aux principes énoncés en 3.3, ces instruments sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP	40		40	219		219
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54		54	58		58
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	402		402	912		912
Prêts et créances sur les établissements de crédit	201		201	277		277
Prêts et créances sur la clientèle	1 706	(26)	1 680	1 551	(27)	1 524
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7		7	7		7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	927		927	489		489
Immeubles de placement						
Total	3 337	(26)	3 311	3 513	(27)	3 487

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	19
Instruments dérivés de couverture	7	7
Dettes envers les établissements de crédit	189	372
Dettes envers la clientèle	2 181	2 656
Dettes représentées par des titres	462	65
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	2 843	3 120

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Le dynamisme de la banque commerciale contribue à l'évolution du poste « Prêts et créances sur la clientèle », avec notamment une progression des crédits à l'habitat et dans une moindre mesure une progression des crédits à la consommation.
- Sur le 1^{er} semestre 2013, les liquidités dont disposent la banque sont en diminution, avec une forte baisse des « Dettes envers la clientèle ». Parallèlement, le groupe a diminué le remplacement de sa trésorerie auprès de la Banque Centrale Européenne, d'où une diminution du poste « Caisse, banque centrale et CCP », et a diminué son emprunt auprès de la Banque Centrale Européenne, ce qui se traduit par une baisse du poste « Dettes envers les établissements de crédit ».
- Une évolution dans la stratégie d'investissement a entraîné un changement dans l'intention de gestion des actifs se traduisant par une forte diminution du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente, en contrepartie d'une hausse des placements détenus jusqu'à l'échéance.

NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	30.06.2013		31.12.2012	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Günes Sigorta	35	(6)	45	3
CEGID	70	1	71	6
La Banque Postale IARD	77	(3)	80	(8)
STAR	78	0	82	4
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	28	(2)	29	2
GROUPAMA UK Broking Services	1			
HOLDCO	724	(6)	730	(11)
Total	1 013	(16)	1 039	(5)

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	31	55	86	32	32	64
Provisions pour sinistres à payer	1 100	224	1 324	1 181	216	1 396
Autres provisions techniques	184	5	189	174	5	179
Total	1 315	285	1 600	1 387	252	1 639
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	11	3	14	12	3	15
Provisions pour sinistres à payer	18	4	21	12	3	15
Provisions participations aux bénéfices	19		19	19		19
Autres provisions techniques						
Total	47	7	54	43	6	49
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	1 362	292	1 654	1 429	258	1 687

NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE**NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE**

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Participation aux bénéfices différée active	654		654	75		75
Total	654		654	75		75

NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	31	6	37	199	5	204
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		8	8			
Total	31	14	45	199	5	204

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2013 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2012.

Ainsi, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés en France, au 30 juin 2013 sont compris dans une fourchette entre 70,93% et 86,46%, dont 86,46% sur Groupama Gan Vie.

La variation de la participation aux bénéfices différée entre le 31 décembre 2012 et le 30 juin 2013 s'explique en particulier par l'évolution défavorable des taux obligataires en France entre le 31 décembre 2012 et fin juin 2013.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement en tenant compte des incidences probables sur le comportement des assurés selon un environnement financier considéré comme raisonnable.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs dans lequel le taux de croissance des marchés actions est de 3,5% et dans lequel les taux des réinvestissements obligataires se situent à 2,60% en 2013, 2,90% en 2014, et 3,20% en 2015 et au-delà.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en considérant une hausse ou une baisse de 100 points de base du taux OAT 10 ans ainsi qu'une baisse de 2% du taux de croissance des marchés actions. Ces analyses de sensibilité permettent de démontrer d'une part que les flux de trésorerie restent positifs et qu'il n'est pas nécessaire de réaliser des moins-values pour payer les prestations et d'autre part que la marge financière reste positive.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(153)	(469)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(66)	(72)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(323)	(256)
Autres différences sur retraitements de consolidation	144	89
Frais d'acquisition non vie reportés	(31)	(23)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	441	427
Plus-values en sursis d'imposition		1
Ecart d'évaluation sur OPCVM	(12)	(10)
Couverture de change	20	22
Autres différences temporaires fiscales	(39)	4
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(18)	(288)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	59	23
Impôts différés enregistrés au bilan	41	(265)
dont actif	356	252
dont passif	(314)	(516)

Les comptes consolidés du groupe font ressortir au global un impôt différé actif de 41 millions d'euros. Cet impôt différé actif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 356 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 252 millions d'euros au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 104 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 314 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 516 millions d'euros au 31 décembre 2012 soit une diminution de 202 millions d'euros.

Les impôts différés actif issus des déficits ordinaires s'établissent à 59 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les stocks d'impôts différés n'ont pas été corrigés de la contribution exceptionnelle de 5% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2011 à 2014 pour les sociétés ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros (Cf. loi de finance rectificative 2012). Cette correction aurait un impact non significatif.

Le montant des actifs nets non constatés (déficits non activés) s'élève à 102 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013						31.12.2012	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	599		599	8		8	606	702
Assurés, intermédiaires et autres tiers	767	(23)	744	450	(77)	373	1 117	1 186
Comptes courants coassureurs et autres tiers	67		67	65	(27)	38	105	62
Comptes courants cédants et rétrocédants	902	(1)	901	9	(1)	8	909	253
Total	2 335	(24)	2 311	532	(105)	427	2 738	2 203

NOTE 15 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	670		670	706
Personnel débiteur	24		24	19
Organismes sociaux	5		5	2
Débiteurs divers	1 112	(128)	984	642
Autres créances	407		407	385
Total	2 218	(128)	2 090	1 753

Le poste "débiteurs divers" représente 984 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 642 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 342 millions d'euros.

NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Intérêts courus non échus	670			670	706			706
Personnel débiteur	24			24	19			19
Organismes sociaux	5			5	2			2
Débiteurs divers	932	34	19	984	588	34	20	642
Autres créances	407			407	385			385
Total	2 037	34	19	2 090	1 699	34	20	1 753

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	597	73	670	626	79	706
Personnel débiteur	23	1	24	19	1	19
Organismes sociaux	4		4	1		1
Débiteurs divers	898	87	984	573	69	642
Autres créances	376	32	407	337	47	385
Total	1 897	193	2 090	1 556	196	1 753

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**NOTE 16.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
France	444	1 335
International	482	456
Total	925	1 791

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	65			65	203			203
Total	65			65	203			203

En millions d'euros	30.06.2013			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	65		65	
Total	65		65	

NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES**Note 17.1 – Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu de l'article R322-5 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme de société anonyme doivent avoir un capital minimum de 480 000 euros ou 800 000 euros selon les branches pratiquées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 17.2 – Incidence des opérations avec les actionnaires➤ **Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2013**

Au cours du 1^{er} semestre 2013, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ **Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007**

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

Note 17.3 – Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	1 580	2 624
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	1 376	2 309
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	204	315
Comptabilité reflet	(1 054)	(1 870)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	14	(273)
Part des minoritaires	(2)	(4)
Réserve de réévaluation - part du Groupe	477	417

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros se décompose comme suit :

- 42 millions au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en oeuvre par le Groupe, qui sera comptabilisée en résultat lors de la sortie des sous-jacents couverts ;
- 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge qui seront comptabilisés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

L'évolution de la réserve de réévaluation par rapport au 31 décembre 2012 est principalement liée à la constatation de moins-values latentes sous l'effet notamment de l'évolution défavorable des taux en France pour la poche obligataire, compensée par la participation aux bénéfices différée ainsi que l'impôt différé.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2013						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	205	149	354	44	50	94	447
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts			0			0	0
Dotations de l'exercice	14	43	57	3	13	16	73
Reprises de l'exercice	(23)	(34)	(57)	(3)	(13)	(16)	(73)
Variation de change					(1)	(1)	(1)
Solde à la clôture	196	158	354	44	49	93	447

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

En millions d'euros	31.12.2012						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	193	84	277	89	64	153	430
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts	(16)	(1)	(17)	(50)	(4)	(54)	(71)
Dotations de l'exercice	63	89	152	7	23	30	182
Reprises de l'exercice	(35)	(23)	(58)	(4)	(32)	(36)	(94)
Variation de change				2	(1)	1	1
Solde à la clôture	205	149	354	44	50	94	447

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 238	1 238			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.			1 238	1 238			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	651	4	29	683	651	4	29	684
Total	651	4	1 267	1 922	651	4	1 268	1 922

L'endettement externe du groupe reste stable au 30 juin 2013 par rapport au 31 décembre 2012.

NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2013			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 238		1 238	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	683		649	34
Total	1 922		1 888	34

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 488 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Au 30 juin 2013, la cotation de cette émission s'établit à 73% contre 63% au 31 décembre 2012. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

 - la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2013, la cotation de cette émission s'établit à 92% contre 85% au 31 décembre 2012.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 683 millions d'euros et il correspond principalement à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 650 millions d'euros sur une ligne de crédit totale de 1 milliard d'euros et d'une dette de crédit bail pour 33 millions d'euros.

NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	29 573	1 349	30 922	29 237	1 348	30 585
Provisions pour sinistres à payer	554	75	629	671	69	740
Provisions pour participation aux bénéfices	791	15	806	524	20	544
Autres provisions techniques	6	27	34	12	29	41
Total Assurance vie	30 924	1 466	32 390	30 444	1 467	31 911
Provisions pour primes non acquises	1 518	764	2 282	659	759	1 418
Provisions pour sinistres à payer	5 920	2 157	8 077	5 866	2 109	7 975
Autres provisions techniques	1 995	55	2 050	1 874	49	1 923
Total Assurance non vie	9 433	2 976	12 408	8 399	2 917	11 317
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 853	802	4 655	3 432	886	4 319
Total	44 210	5 244	49 454	42 276	5 270	47 546

Les passifs techniques des contrats d'assurance varient au 30 juin 2013 de + 1 908 millions d'euros et concernent très majoritairement la France (+ 1 934 millions d'euros).

Les variations en France se répartissent de façon équilibrée entre, d'une part, les provisions techniques Vie et UC (respectivement + 480 et + 421 millions d'euros) et d'autre part les provisions pour primes non acquises de l'assurance Non Vie (+ 859 millions d'euros) en raison du quittancement des primes de l'exercice au 1er janvier pour une grande partie du portefeuille.

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 30 juin 2013 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	29 573		29 573	29 237		29 237
Provisions pour sinistres à payer	554		554	671		671
Provisions pour participation aux bénéfices	791		791	524		524
Autres provisions techniques	6		6	12		12
Total Assurance vie	30 924		30 924	30 444		30 444
Provisions pour primes non acquises	253	1 265	1 518	42	617	659
Provisions pour sinistres à payer	858	5 062	5 920	870	4 996	5 866
Autres provisions techniques	1 573	422	1 995	1 513	362	1 875
Total Assurance non vie	2 684	6 749	9 433	2 425	5 975	8 400
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 853		3 853	3 432		3 432
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	37 461	6 749	44 210	36 301	5 975	42 276

NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 349		1 349	1 348		1 348
Provisions pour sinistres à payer	75		75	69		69
Provisions pour participation aux bénéfices	15		15	20		20
Autres provisions techniques	27		27	29		29
Total Assurance vie	1 466		1 466	1 466		1 466
Provisions pour primes non acquises	62	702	764	66	694	760
Provisions pour sinistres à payer	112	2 045	2 157	103	2 006	2 110
Autres provisions techniques	10	45	55	8	40	48
Total Assurance non vie	184	2 792	2 976	177	2 740	2 918
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	802		802	886		886
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 452	2 792	5 244	2 530	2 740	5 270

NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	19 605	20 607
Provisions des contrats en UC	23	24
Provisions pour sinistres à payer	186	243
Provisions pour participation aux bénéfices	38	53
Autres provisions techniques	1	27
Total	19 853	20 954
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	7	7
Provisions des contrats en UC	43	43
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	50	50
Total	19 903	21 004

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	18 469	1 143	19 612	19 448	1 166	20 614
Provisions pour sinistres à payer	180	6	186	238	5	243
Provisions participation aux bénéfices	35	3	38	36	17	53
Autres provisions techniques		1	1	27		27
Total	18 685	1 153	19 837	19 749	1 188	20 937

NOTE 22 – AUTRES DETTES

NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			31.12.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	148	6	154	162	7	169
Organismes sociaux	120	8	128	125	9	134
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 726	9	4 735	5 217	8	5 225
Créditeurs divers	924	52	976	740	50	790
Autres dettes	335	48	383	264	31	295
Total	6 252	123	6 376	6 508	104	6 612

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 4 735 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 5 225 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de 490 millions d'euros. La baisse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 4 547 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 5 110 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 563 millions d'euros, issue principalement de Groupama Gan Vie.

NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	141		13	154	156		14	169
Organismes sociaux	128			128	134			134
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 639	14	81	4 735	5 141	13	71	5 225
Créditeurs divers	966		10	976	780		10	790
Autres dettes	383			383	294			294
Total	6 257	14	105	6 376	6 505	13	94	6 612

NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	1 072	184	1 256	1 267	187	1 454
Prévoyance individuelle	276	59	335	275	61	336
Santé individuelle	438	32	470	430	38	468
Autres	65		65	60		60
Assurance de la personne individuelle	1 851	275	2 126	2 032	286	2 318
Epargne retraite collective	109	22	131	108	34	142
Prévoyance collective	263	31	294	271	37	308
Santé collective	231	14	245	237	15	252
Autres	114		114	125		125
Assurance de la personne collective	718	67	785	741	87	828
Assurance de la personne	2 569	342	2 911	2 773	373	3 146
Automobile	612	654	1 266	621	708	1 330
Autres véhicules	39		39	39		39
Habitation	371	97	469	348	100	447
Dommmages aux biens des particuliers et professionnels	193	6	199	181	7	188
Construction	93		93	94		94
Particuliers et professionnels	1 309	758	2 067	1 283	815	2 098
Flottes	191	7	199	177	11	188
Dommmages aux biens entreprises et collectivités	223	93	316	231	98	329
Entreprises et collectivités	415	101	515	408	109	517
Risques agricoles	189	86	275	188	72	260
Risques climatiques	103		103	94		94
TMA	84		84	77		77
Métiers agricoles	376	86	462	359	72	431
Autres métiers	155	35	190	109	45	154
Assurance de biens et responsabilité	2 255	980	3 234	2 159	1 040	3 200
Total Assurance	4 824	1 322	6 145	4 932	1 413	6 345

NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2013					30.06.2012				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	2 569	2 255	130	4 955	79%	2 773	2 160	135	5 067	78%
Europe du Sud Est	216	799		1 015	16%	262	846		1 108	17%
Europe du Sud Ouest	25	4		28	0%	33	4		37	1%
PECO	101	177		278	4%	77	190		267	4%
Total	2 911	3 235	130	6 276	100%	3 145	3 200	135	6 480	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Ouest : Portugal
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	29		29	21		21
Commissions (produits)	30	62	92	31	68	99
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7		7	5		5
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1	2	5	1	6
Produits des autres activités			1	1	2	3
Total	68	63	130	63	71	135

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes consolidés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	985	124	1 109	1 061	129	1 190
Gains sur les opérations de change	11	8	19	1	5	7
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	61	2	63	56	3	59
Revenus des immeubles	52	1	53	69	1	71
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 109	135	1 244	1 188	138	1 326
Intérêts reçus des réassureurs	(1)		(1)	(2)		(2)
Pertes sur les opérations de change	(7)	(9)	(15)	(23)	(5)	(27)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(77)	(7)	(84)	(55)	(5)	(60)
Amortissements et provisions sur immeubles	(16)	(1)	(17)	(16)	(1)	(17)
Charges de gestion	(158)	(5)	(163)	(151)	(6)	(157)
Charges des placements	(258)	(22)	(280)	(247)	(16)	(263)
Détenus à des fins de transaction	21	(19)	2	34	(1)	33
Disponibles à la vente	357	29	386	(436)	(27)	(463)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	8	7	14	563	7	570
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	386	17	403	161	(21)	140
Détenus à des fins de transaction	(46)	(6)	(52)	72	16	87
Dérivés	38		39	(76)	(1)	(77)
Ajustements ACAV	(26)	9	(16)	142	11	153
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(33)	4	(29)	138	26	164
Disponibles à la vente	(3)	(8)	(11)	(78)	(9)	(87)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	2		2	2		2
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(2)	(8)	(9)	(76)	(9)	(85)
Total	1 203	125	1 328	1 164	118	1 282

NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2013					30.06.2012				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	53	14			67	71	570			641
Actions	109	20			129	125	(392)			(267)
Obligations	951	291	5		1 247	1 039	(26)	(19)		994
OPCVM actions	22	44	(5)		61	14	(25)	13		2
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		3			3		6	1		7
Autres OPCVM de trésorerie		4			4		5	1		6
OPCVM obligations	29	(3)	(46)		(20)	22	4	80		106
Intérêts sur dépôts espèces	3				3	5				5
Autres produits des placements	77	29	33	(9)	130	51	(3)	(65)	(85)	(102)
Produits des placements	1 244	402	(13)	(9)	1 624	1 327	139	11	(85)	1 392
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(146)				(146)	(145)				(145)
Autres charges des placements	(134)				(134)	(119)				(119)
Charges des placements	(280)				(280)	(264)				(264)
Produits financiers nets de charges	964	402	(13)	(9)	1 344	1 063	139	11	(85)	1 128
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			192		192			229		229
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(208)		(208)			(76)		(76)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	964	402	(29)	(9)	1 328	1 063	139	164	(85)	1 281

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

Les produits des placements nets de charges de gestion augmentent de 47 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- la diminution des revenus financiers de 99 millions d'euros dont 18 millions sur les immeubles, 8 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions, 81 millions d'euros sur les obligations et OPCVM à revenu fixe,
- l'augmentation nette des plus-values réalisées nettes de reprises de dépréciation de 263 millions d'euros,
- la diminution de la variation des justes valeurs de 193 millions d'euros, dont 169 millions d'euros sur les valeurs représentatives de contrats en UC,
- la baisse des dotations pour dépréciation constatées sur la période.

NOTE 24.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2013					30.06.2012				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	53	8			61	69	563			632
Actions	107	39			146	120	(388)			(268)
Obligations	837	283	6		1 126	923	(5)	(19)		899
OPCVM actions	21	45	(1)		65	14	(25)	4		(7)
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		3			3		6	1		7
Autres OPCVM de trésorerie		4			4		5	1		6
OPCVM obligations	24	(3)	(46)		(25)	22	5	80		107
Intérêts sur dépôts espèces					0	1				1
Autres produits des placements	67	7	33	(2)	105	39		(71)	(76)	(108)
Produits des placements	1 109	386	(8)	(2)	1 485	1 188	161	(4)	(76)	1 269
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(141)				(141)	(140)				(140)
Autres charges des placements	(116)				(116)	(107)				(107)
Charges des placements	(257)				(257)	(247)				(247)
Produits financiers nets de charges	852	386	(8)	(2)	1 228	941	161	(4)	(76)	1 022
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			178		178			212		212
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(203)		(203)			(70)		(70)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	852	386	(33)	(2)	1 203	941	161	138	(76)	1 164

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2013					30.06.2012				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles		6			6	1	7			8
Actions	2	(19)			(17)	5	(3)			2
Obligations	114	8	(1)		121	116	(25)			91
OPCVM actions	1	(1)	(4)		(4)	1		8		9
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension					0					
Autres OPCVM de trésorerie					0					
OPCVM obligations	5				5		(1)			(1)
Intérêts sur dépôts espèces	2				2	5				5
Autres produits des placements	10	22		(7)	25	12		5	(9)	8
Produits des placements	134	16	(5)	(7)	138	140	(22)	14	(9)	122
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(5)				(5)	(4)				(4)
Autres charges des placements	(18)				(18)	(12)				(12)
Charges des placements	(23)				(23)	(16)				(16)
Produits financiers nets de charges	111	16	(5)	(7)	115	123	(22)	14	(9)	106
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			14		14			17		17
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(4)		(4)			(6)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	111	16	5	(7)	125	123	(22)	25	(9)	117

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 930)	(981)	(4 911)	(4 535)	(1 052)	(5 587)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	141	(54)	87	245	25	270
Provisions mathématiques	731	68	799	1 021	126	1 147
Provisions en UC	8	68	76	(189)	(14)	(203)
Participation aux bénéfices	(814)	(47)	(861)	(572)	(76)	(648)
Autres provisions techniques	(125)	(6)	(131)	(43)	5	(38)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(3 989)	(952)	(4 941)	(4 073)	(986)	(5 059)

NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	66	37	103	115	57	172
Charges des sinistres	240	71	310	405	120	524
Variation des provisions techniques	10		10	8		8
Participation aux résultats		1	1		1	1
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	316	108	424	527	177	705
Primes cédées	(453)	(173)	(626)	(644)	(250)	(894)
Variation de primes non acquises	(1)	27	25	4	20	23
Charges sur cession en réassurance	(454)	(147)	(601)	(640)	(231)	(871)
Total	(139)	(38)	(177)	(113)	(53)	(166)

Les évolutions constatées entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012 proviennent essentiellement des modifications des conditions de réassurance.

NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	13	1	14	4	4	8
Charges exceptionnelles non courantes	(60)	(17)	(77)	(27)	(28)	(54)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition					(66)	(66)
Autres				151		151
Total	(47)	(17)	(64)	129	(90)	39

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de -64 millions d'euros au 30 juin 2013 contre un produit de +39 millions d'euros au 30 juin 2012.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -15 millions d'euros au 30 juin 2013 contre -16 millions d'euros au 30 juin 2012.
- Les frais de restructuration de -10 millions d'euros au 30 juin 2013 contre -9 millions d'euros au 30 juin 2012.

Il convient de noter qu'au 30 juin 2012, ce poste intégrait deux opérations exceptionnelles : un produit de +151 millions d'euros dans la société HOLDCO (totalement neutralisé par la moins-value de cession des titres SILIC à hauteur de - 157 millions d'euros) et une charge de -66 millions d'euros au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie de la Roumanie et de la Grèce.

NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2013	30.06.2012
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(46)	(54)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(46)	(54)

Les charges de financement diminuent au 30 juin 2013 de 8 millions d'euros provenant principalement de la réduction des intérêts liés à la facilité de crédit (baisse de l'encours de 150M€ et taux Eonia en forte diminution) pour 7 millions d'euros.

NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT**NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2013			30.06.2012		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	23	(30)	(7)	(116)	(8)	(123)
Impôt différé	10	18	28	(32)	15	(17)
Total	33	(12)	21	(148)	8	(140)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressements sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2013	30.06.2012
Charge d'impôt théorique	(29)	(71)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	36	(117)
Impact des différences de taux d'imposition	12	50
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		(2)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	1	
Charge d'impôt effective	21	(140)

L'impôt sur le résultat est un produit global (impôt différé plus impôt social) de +21 millions d'euros au 30 juin 2013 contre une charge de -140 millions d'euros au 30 juin 2012.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par celle du poste « impact des différences de taux ».

Cette diminution intègre la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de -2 millions d'euros au 30 juin 2013 qui concerne l'impôt long terme à 15% ainsi que l'impôt long terme à 0% sur les opérations liées aux cessions et provisions sur titres de participation, contre une charge de -125 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2013		30.06.2012	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	61	34,43%	269	34,43%
Bulgarie		10,00%	(1)	10,00%
Chine	(2)	25,00%	(1)	25,00%
Grèce	4	26,00%	5	20,00%
Hongrie	2	19,00%	3	19,00%
Italie	22	34,32%	(23)	34,32%
Portugal		26,50%	2	26,50%
Roumanie	(4)	16,00%	(56)	16,00%
Royaume-Uni	3	23,25%		
Slovaquie		19,00%	(2)	19,00%
Tunisie		30,00%	2	30,00%
Turquie	(2)	20,00%	8	20,00%
Total	84		206	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 5% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2011 à 2014 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	519	461
Engagements sur titres à recevoir	11	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	530	461
Engagements reçus sur opérations en devise		25
Autres engagements reçus	5	6
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire	5	31
Engagements de financement donnés	516	226
Engagements de garantie donnés	52	61
Engagements sur titres à livrer	2	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	571	288
Engagements donnés sur opérations en devises		25
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire		25
Autres engagements donnés	552	370
Total des autres engagements donnés	552	370

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 535 millions d'euros. Les opérations de change au comptant ne présentent pas de position significative au 30 juin 2013.

Les engagements donnés s'élèvent à 571 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle. Des autres engagements ont été donnés pour 552 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles et non encore mobilisés affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la BCE. Ce montant était de 370 millions au 31 décembre 2012.

NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Avals, cautions et garanties reçus	475	479
Autres engagements reçus	428	426
Total engagements reçus hors réassurance	903	905
Engagements reçus au titre de la réassurance	429	465
Avals, cautions et garanties donnés	395	405
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	399	397
Autres engagements donnés	70	14
Total engagements donnés hors réassurance	864	816
Engagements donnés au titre de la réassurance	3 859	3 894
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	1	

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 475 millions d'euros et sont composés principalement des engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (88 millions d'euros) et des filiales d'assurance d' OTP Bank (276 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

- D'engagements dans le cadre d'opération d'acquisitions, cessions de sociétés à hauteur de 50 millions d'euros : garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena,
- De la facilité de crédit souscrite pour un milliard auprès d'un conglomérat de banques sur laquelle Groupama Sa a effectué un tirage de 650 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 395 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par Groupama UK évaluée à 55 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 216 millions d'euros
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Gan Eurocourtage pour 56 millions d'euros

Les Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 399 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 70 millions d'euros composés principalement de nantissement d'actifs mis en garantie au regard d'engagements d'assurance sur la filiale Groupama Sigorta.

Les Engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%. Le groupe n'a pas utilisé cette faculté et a procédé au paiement du coupon le 6 juillet 2013.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrée de périmètre

Néant.

Sortie de périmètre

La société Groupama Private Equity a fait l'objet d'un protocole de vente et sort du périmètre de consolidation avec effet au 1er janvier 2013.

La société CNF a fait l'objet d'une fusion simplifiée au profit de Groupama Gan Vie.

Transfert d'activité

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2013			31.12.2012		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA S.A.	Holding	France	100,00	100,00	Sté Mère	100,00	100,00	Sté Mère
GIÉ GROUPAMA Supports et Services	GIÉ	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'ÉPARGNE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
CEGID	Assurance	France	26,89	26,89	MEE	26,89	26,89	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,81	IG	98,81	98,81	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,48	IG	90,89	90,37	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltistike	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAROLÉ NASH	Courtage	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume Uni	49,00	49,00	MEE	100,00	100,00	IG
HALVOR	Courtage	Royaume Uni				100,00	100,00	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI (ex Nuova Tirrena)	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	100,00	99,45	IG	100,00	99,45	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France				100,00	99,46	IG
GROUPAMA BANQUE (ex Banque Finama)	Banque	France	99,45	99,45	IG	99,45	99,45	IG
GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	99,45	IG	100,00	99,45	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Banque	France	100,00	99,45	IG	100,00	99,45	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,93	MEE	24,93	24,93	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,32	95,32	IG	95,32	95,32	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
CNF	Immobilier	France				100,00	100,00	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIÉTÉ FORÊSTIÈRE GROUPAMA (ex-SCIFMA)	Immobilier	France	87,67	87,67	IG	87,67	87,67	IG
OPCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,71	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,88	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
9 MALESHÉRBES	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
44 THÉÂTRE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2013			31.12.2012		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	MEE	61,31	61,31	MEE
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,57	MEE	69,57	69,57	MEE
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	64,52	64,52	MEE	64,52	64,52	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31,91	31,91	MEE	31,91	31,91	MEE
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	45,21	45,21	MEE	42,91	42,91	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	64,79	64,79	IG	62,19	62,19	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA AEXA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,83	99,83	IG	99,83	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	99,62	99,62	IG	99,62	99,62	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	99,62	99,62	IG	99,62	99,62	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	99,89	99,89	IG	99,89	99,89	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	98,78	98,78	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	85,65	85,65	IG	84,41	84,41	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	21,87	21,87	MEE	22,27	22,27	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	68,52	68,52	IG	60,15	60,15	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	57,25	57,25	IG	57,25	57,25	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	68,89	68,89	IG	67,32	67,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	88,89	88,89	IG	88,89	88,89	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	49,43	49,43	MEE	60,83	60,83	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	88,44	88,44	IG	88,46	88,46	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2013			31.12.2012		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
ASTORG CASH MA C	OPCVM	France	97,07	97,07	IG	98,97	98,97	IG
ASTORG CASH MT C	OPCVM	France	96,97	96,97	IG	99,68	99,68	IG
ASTORG CASH G C	OPCVM	France	97,98	97,98	IG	98,28	98,28	IG
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	44,37	44,37	MEE	44,37	44,37	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,53	99,53	IG
GROUPAMA MONETAIRE ETAT G C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	96,05	96,05	IG	96,05	96,05	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	99,96	99,96	IG	99,96	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013 des comptes consolidés condensés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
Tour Exaltis
61, avenue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Aux actionnaires
GROUPAMA S.A.
8-10, rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Groupama SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 1^{er} août 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Eric Dupont

Christine Billy

Jean-Claude Pauly

Maxime Simoen

Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le premier semestre 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent Rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 2 août 2013

Thierry Martel

Directeur général